

## PROCES VERBAL SUCCINCT du Conseil d'administration du C.C.A.S. du mardi 2 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 avril à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqué.e.s le 21 mars 2024, se sont réuni.e.s au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame Anne KLOPP, Vice-présidente du CCAS.

**ETAIENT PRESENT.E.S / REPRESENTE.E.S** : Mme Anne KLOPP – M. Loïc DAMIANI - Mme Anne-Marie MAFFRE – M. Samuel MULLER – Mme Stéphanie MICHEL – Mme Nacéra LARABI - Mme Chantal CAZALS - M. Martial AUDIN – Mme Françoise BARRUEL – M. Bernard THOREAU - Mme Brigitte VINCENT – M. Bernard MANNEVILLE

**EXCUSE.E.S / ABSENT.E.S** : M. Jean-Philippe GAUTRAIS - Mme Fatou CAMARA - M. Christophe MATHIEU - M. Marc GROUSSET - M. Bernard LEGER

Mme Anne KLOPP déclare la séance ouverte à 19h et, après approbation du compte-rendu du dernier conseil d'administration, débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

Elle propose l'ordre du jour suivant :

- Délibération n°01-2024-04-02 portant sur le compte de gestion 2023 du budget principal
- Délibération n°02-2024-04-02 portant sur le compte de gestion 2023 du budget annexe
- Délibération n°03-2024-04-02 portant sur le compte administratif 2023 du budget principal
- Délibération n°04-2024-04-02 portant sur le compte administratif 2023 du budget annexe
- Délibération n°05-2023-04-02 portant sur l'affectation des résultats 2023 du budget principal
- Délibération n°06-2024-04-02 portant sur l'affectation des résultats 2023 du budget annexe
- Délibération n°07-2024-04-02 portant sur le Budget Primitif 2024 du budget principal
- Délibération n°08-2024-04-02 portant sur le Budget Primitif 2024 du budget annexe
- Délibération n°09-2024-04-02 portant sur le versement de la subvention à la Halte Fontenaysienne
- Délibération n°10-2023-04-02 portant sur le versement de la subvention au COS
- Délibération n°11-2023-04-02 portant sur le versement de la subvention à A.S.E.L.
- Délibération n°12-2023-04-02 portant sur le versement d'une subvention au budget annexe
- Délibération n°13-2024-04-02 Actualisation de la composition de la commission permanente du CCAS
- Délibération n°14-2024-04-02 portant sur le bilan financier 2023 Hôtel Flora
- Délibération n°15-2024-04-02 Evolution annuelle des tarifs 2024 service autonomie
- Délibération n°16-2024-04-02 Evolution annuelle tarifs 2024 service seniors
- Délibération n°17-2024-04-02 Rattachement budgétaire Programme réussite éducative
- Délibération n°18-2024-04-02 Règlement des aides sociales facultatives

### **Délibération n°01-2024-04-02 portant sur le compte de gestion 2023 du budget principal**

Il est présenté au conseil d'administration le compte de gestion principal établi par la direction générale des finances publiques de Vincennes celui-ci est concordant avec les écritures comptables de l'ordonnateur.

A l'issue du vote, les membres du Conseil d'administration du CCAS approuvent celui-ci à l'unanimité.

### **Délibération n°02-2024-04-02 portant sur le compte de gestion 2023 du budget annexe**

Il est présenté au conseil d'administration le compte de gestion annexe établi par la direction générale des finances publiques de Vincennes. Ceui-ci est concordant avec les écritures comptables de l'ordonnateur.

A l'issue du vote, les membres du Conseil d'administration du CCAS approuvent celui-ci à l'unanimité.

### **Délibération n°03-2024-04-02 portant sur le compte administratif 2023 du budget principal**

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin d'en saisir les enjeux.

Après présentation du compte administratif du budget principal par Mme Anne KLOPP, l'assemblée demande à Monsieur Loïc DAMIANI, administrateur élu, de présider la séance.

<b>EXERCICE 2023 COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL</b>	
<b>Section de fonctionnement</b>	
<b>Recettes 2023</b>	2 980 924.84 €
<b>Dépenses 2023</b>	3 156 790.84 €
<b>Résultat 2023</b>	- 175 866 €
<b>Résultat antérieur reporté</b>	387 748,54 €
<b>Résultat 2023 cumulé</b>	211 882.54 €
<b>Section d'investissement</b>	
<b>Recettes 2023</b>	28 416.78 €
<b>Dépenses 2023</b>	28 984.06 €
<b>Résultat 2023</b>	- 567.28 €
<b>Résultat antérieur reporté</b>	11 631,88 €
<b>Résultat 2023 cumulé</b>	11 064,60 €

Le Conseil d'administration prend acte que le compte administratif 2023 du budget principal est en conformité avec le compte de gestion.

A l'issue du vote, la délibération est adoptée à 11 voix pour et 1 abstention.

### **Délibération n°04-2024-04-02 portant sur le compte administratif 2023 du budget annexe**

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin d'en saisir les enjeux.

Après présentation du compte administratif du budget annexe par Madame Anne KLOPP, l'assemblée demande à Monsieur Loïc DAMIANI, administrateur élu, de présider la séance.

<b>EXERCICE 2023 COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE</b>	
<b>Section de fonctionnement</b>	
Recettes 2023	1 021 529.12 €
Dépenses 2023	936 342.61 €
Résultat 2023	85 186.51 €
Résultat antérieur reporté :	8333,08 €
Résultat 2023 cumulé	93 519.59 €
<b>Section d'investissement</b>	
Recettes 2023	0 €
Dépenses 2023	0 €
Résultat 2023	0 €
Résultat antérieur reporté :	2301.76 €
Résultat 2023 cumulé	2301.76 €

Le Conseil d'administration prend acte que le compte administratif 2023 du budget annexe est en conformité avec le compte de gestion.

A l'issue du vote, la délibération est adoptée à 11 voix pour et 1 abstention.

**Délibération n°05-2023-04-02 portant sur l'affectation des résultats 2023 du budget principal**  
**Délibération n°06-2024-04-02 portant sur l'affectation des résultats 2023 du budget annexe**

Au regard du résultat de clôture budgétaire validé par la concordance des Comptes de Gestion et administratifs, il est nécessaire de statuer sur l'affectation du résultat.

Il est proposé d'affecter :

Pour le Budget principal :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Pour mémoire, excédent antérieur reporté :	387 748.54 €	11 631.88 €
Résultat de l'exercice 2023 :	-175 866 €	-567.28 €
Excédent cumulé affecté à l'exercice 2024	211 882.54 €	11 064.60 €

Pour le budget annexe :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Pour mémoire, excédent antérieur reporté :	8 333.08 €	2301.76 €
Résultat de l'exercice 2023	85 186.51 €	0.00 €
Excédent cumulé affecté à l'exercice 2024	93 519.59 €	2301.76 €

A l'issue du vote, Les membres du Conseil d'administration du CCAS approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats 2023 du budget principal et du budget annexe à l'exercice 2024.

**Délibération n°07-2024-04-02 portant sur le Budget Primitif 2024 du budget principal**

Ci-après et inscrit dans la note brève et synthétique de présentation il est proposé :

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes de fonctionnement	Recettes d'investissement
<b>Budget principal</b>	4 800 427.54 €	36 900 €	4 800 427.54 €	36 900 €
<b>TOTAL GLOBAL</b>	4 837 327.54 €		4 837 327.54 €	

A l'issue du vote, Les membres du Conseil d'administration du CCAS approuvent à l'unanimité la présentation du budget primitif principal 2024.

## Délibération n°08-2024-04-02 portant sur le Budget Primitif 2024 du budget annexe

Ci-après et inscrit dans la note brève et synthétique de présentation il est proposé :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	864 089,40 €	2301,76 €	866 391,16 €
RECETTES	864 089,40 €	2301,76 €	866 391,16 €

A l'issue du vote, Les membres du Conseil d'administration du CCAS approuvent à l'unanimité la présentation du budget primitif annexe 2024.

## Délibération n°09-2024-04-02 portant sur le versement de la subvention à la Halte Fontenaysienne

Après la présentation du projet par Mme Anne KLOPP,  
A l'issue du vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

## Délibération n°10-2023-04-02 portant sur le versement de la subvention au COS

Après présentation du projet par Mme Anne KLOPP,  
A l'issue du vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

## Délibération n°11-2023-04-02 portant sur le versement de la subvention à A.S.E.L.

Après présentation du projet par Mme Anne KLOPP,  
A l'issue du vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

## Délibération n°12-2023-04-02 portant sur le versement d'une subvention au budget annexe

Une subvention d'équilibre de 255 069,81 euros doit être versée du budget principal vers le budget annexe.  
A l'issue du vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

## Délibération n°13-2024-04-02 Actualisation de la composition de la commission permanente du CCAS

Le renouvellement de la composition de la commission permanente est proposé :  
M Grousset et M. Thoreaux souhaitent se retirer et M. Mathieu et Mme Cazals souhaitent y participer  
A l'issue du vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

## Délibération n°14-2024-04-02 portant sur le bilan financier 2023 Hôtel Flora

Après présentation du bilan 2023 par Mme Anne KLOPP,  
A l'issue du vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

## Délibération n°15-2024-04-02 Evolution annuelle des tarifs 2024 service autonomie

Après la présentation du projet par Mme Anne KLOPP,  
A l'issue du vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

## Délibération n°16-2024-04-02 Evolution annuelle tarifs 2024 service séniors

Après la présentation du projet par Mme Anne KLOPP,  
A l'issue du vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

## Délibération n°17-2024-04-02 Rattachement budgétaire Programme réussite éducative

Après la présentation du projet par Mme Anne KLOPP,  
A l'issue du vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

## Délibération n°18-2024-04-02 Règlement des aides sociales facultatives

Après la présentation du projet par Mme Anne KLOPP,  
A l'issue du vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

  
Anna KLOPP  
Vice-Présidente du CCAS